



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE JETTE

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.brussels
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

ORDRE DU JOUR COMMISSION DE CONCERTATION DU 31/05/2024

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

1) 09:20

Gestionnaire :
Manoëlle
Geelhand

J.12123 - Rimann S.P.R.L. :

permis d'urbanisme : la transformation d'une maison unifamiliale en un immeuble de rapport composé de trois logements et la modification de la destination du rez-de-chaussée en vue d'y aménager un spa/wellness,
Avenue Broustin 42.

- zone d'habitation, zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE) du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**
- **application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);**
- **application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement);**
- **application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions).**

Demande soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- **application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

2) 09:40

Gestionnaire :
Laura Bouquet

J.12079 - Monsieur Yves Putzeys :

permis d'urbanisme : la rehausse d'un immeuble avec un atelier au rez-de-chaussée et des bureaux au 1er étage afin de créer un duplex avec le 2e étage et la modification de la façade avant,
Chaussée de Jette 493 - 497.

- zone de forte mixité du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 8.04 du quartier Albert approuvé par A.G. du 20/01/1999 : espace public qui relie les quartiers et de caractère mixte
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);**

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);
- dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);
- application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions);
- dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la limite extrême de la construction;
- dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne l'éclairage naturel des locaux sous les pentes de toiture;
- dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la composition de façade.

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

3) 10:25

Gestionnaire :
Laura Bouquet

J.12119 - Monsieur Sidi El Jasouli :

permis d'urbanisme : la construction d'une annexe au 1er étage en façade arrière et la construction d'une lucarne dans le versant arrière d'une maison unifamiliale, Rue Corneille Hoornaert 5.

- zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- terrain réservé aux Habitations Bon Marché (H.B.M.) du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 2 du Quartier du Heymbosch approuvé par A.R. du 09.05.1959;
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

4) 10:50

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12133 - Monsieur et Madame Robert & Fabiola ALIKAJ - CERAJ :

permis d'urbanisme : la régularisation du remplacement des châssis et de la porte de garage ainsi que de la suppression des meneaux en façade avant, l'excavation d'une partie du rez-de-chaussée, la construction d'une extension en façade arrière ainsi que d'un local rangement en façade arrière et le changement d'utilisation des locaux communs en un studio dans un immeuble comprenant déjà deux unités de logement,

Rue René Reniers 31.

- zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

5) 11:20

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12159 - Monsieur Jacques Mommens :

permis d'urbanisme : l'isolation des façades avant d'un immeuble ainsi que la régularisation du remplacement des châssis, de la porte d'entrée et de garage d'un immeuble à appartements,

Avenue de Levis Mirepoix 61.

- zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 8.05 du quartier Albert approuvé par A.R. du 25/02/1999 : espace public qui structure le quartier et de caractère résidentiel;
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne le front de bâtisse et l'alignement;**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la composition de façade;**

- **dérogation à l'art. 3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

6) 11:45

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12060 - Madame Hanane Akrich :

permis d'urbanisme : la régularisation du remplacement de la porte d'entrée et de garage, d'aménagements intérieurs, de la suppression de l'escalier (entre le rez-de-chaussée et le 1er étage), de la modification d'une baie en façade arrière ainsi que de l'imperméabilisation du jardin et la modification de la destination de 2 unités de logement en un logement unifamilial,

Rue Valère Broekaert 74.

- zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement);**
- **dérogation à l'art. 13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 15/09/2023:

7) 13:30

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.11975 - Monsieur Naim Sadikaj :

permis d'urbanisme : la démolition de l'annexe arrière et la suppression d'un logement en infraction, la construction d'une annexe sur le coté droit du bien et l'aménagement d'un appartement triplex avec 4 chambres, l'aménagement d'un appartement avec 2 chambres au 1er étage, l'aménagement d'un appartement avec 1 chambre au 2e étage, la réalisation d'un muret et l'aménagement d'une terrasse en façade arrière,

Drève de Dieleghem 113.

- zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) n° 4.03 du Quartier du Laerbeek approuvé par A.R. du 25/09/1980 : zone d'habitation;
- Le bien se situe dans le périmètre du Permis de Lotir L.37 délivré le 08/08/1969;
- **application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions);**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir en ce qui concerne l'esthétique;**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir en ce qui concerne les emplacements pour voitures;**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir en ce qui concerne le jardin;**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir en ce qui concerne le type de construction;**
- **dérogation aux prescriptions urbanistiques du permis de lotir en ce qui concerne l'implantation;**
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).**

Demande soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- **application de l'art. 207 §1.14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

Demande soumise aux mesures particulières de publicité dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme:

8) 14:05

Gestionnaire :
Sacha
Cardamone

J.12100 - GOES-ENTREPRISE S.A. :

permis d'urbanisme : la régularisation (suite au non-respect du permis d'urbanisme J.10947) du remplacement des châssis, de la porte de garage, de la modification du dimensionnement de baies en façade arrière, de la rehausse de la toiture, de son revêtement en façade avant ainsi que de la teinte de la couverture de finition, le changement d'affectation d'une partie du sous-sol et du rez-de-chaussée en centre de bien-être dans un immeuble à usage mixte, la désimperméabilisation partielle de la cour, la rehausse du mur mitoyen, le changement d'affectation d'un box garage en une terrasse couverte et le changement de destination d'un logement en intérieur d'ilot en un établissement hôtelier,

Rue Honoré Longtin 101 - 103.

- zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- **application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement);**
- **dérogation à l'art. 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction);**
- **dérogation à l'art. 6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne).**

Enquête publique du 09/05/2024 au 23/05/2024.

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 26/04/2024:

9) 14:40

Gestionnaire :

J.12198 - STIB :

permis d'urbanisme : créer un terminus de tram (de 3 positions) et rendre les arrêts "Hôpital Brugmann" accessibles aux personnes à mobilité réduite, renouveler les voies de tram sur l'avenue Guillaume de Greef et la place Van Gehuchten, aménager l'espace public de façade à façade et valoriser l'entrée de l'hôpital, Place Arthur Van Gehuchten – Avenue Guillaume De Greef 7 - 313 – Avenue Ernest Masoin 1 - 39 – Rue Gustave Gilson 1 - 47.

- zone de voirie, en espace structurant, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public et en zone d'habitation à prédominance résidentielle du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
- Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir L.95 délivré le 25/06/2007;
- **application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun).**

Demande soumise à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- **application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics).**

Enquête publique du 20/03/2024 au 18/04/2024.

La Présidente,

Jennifer Gesquière

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.
Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.